RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE L'AUDE

COMMUNE DE MONTIRAT

MAIRIE DE MONTIRAT
8 Impasse de la mairie
11800 MONTIRAT
04 68 78 74 19
secretariat-mairie@montirat-aude.fr

Demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle - Phénomène de sécheresse / réhydratation des sols – Année 2026

À la demande d'une administrée, Monsieur le Maire va engager une demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle au titre du phénomène de sécheresse / réhydratation des sols, pour l'année 2026.

Dans le cadre de cette démarche, la Préfecture sollicite des courriers des administrés ayant constaté des dommages sur leurs bâtiments.

Si vous avez constaté des fissures ou tout autre désordre sur votre habitation ou vos bâtiments, nous vous invitons à nous transmettre un courrier précisant et détaillant les problèmes survenus, en indiquant notamment, si possible, leur localisation et leur date d'apparition.

La demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle sera déposée en janvier 2027 au titre de l'année 2026.

Vos courriers doivent être transmis à la mairie au plus tard le 31 décembre 2026.

Vous pouvez déposer votre courrier :

- directement dans la boîte aux lettres de la mairie ;
- par courriel, en joignant impérativement votre courrier au format PDF en pièce jointe.

⚠️ Attention : le courrier ne doit pas être rédigé directement dans le corps du courriel. Il doit être transmis en pièce jointe, au format PDF.

Nous vous remercions par avance pour votre participation, qui permettra à la commune de constituer le dossier nécessaire à cette demande de reconnaissance.